

Conseil Municipal du 13 juin 2016

Présents : FAIVRE Jean-Pierre, SERRUROT François, FEVRE Corinne, BAUDARD Didier, ROUSSEAU François, HUMBLLOT Yves, BALLOT Emmanuelle, PRUNEAUX Andrée, BUCHAILLOT Thierry, LAPLACE Jean-Louis, LABOUROT Céline, Bruno PESENTI, Benoit VIELLARD

PRESENTATION PAR M Denis CHAIZE DU SCENARIO OPTIMISE DU PROJET « CONFLUENCE » :

M. CHAIZE fait le point sur l'avancée du projet. Des réunions de concertation ont eu lieu, les relevés topographiques ont été effectués. M. CHAIZE a présenté l'historique des travaux réalisés sur la confluence dans les années 60 ainsi que les travaux tels qu'envisagés à présent. Des réunions publiques seront organisées à partir de septembre pour présentation aux habitants concernés.

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT COLECTIF :

M. le Maire expose au conseil municipal que le contrat de délégation de service public conclu avec la SOGEDO arrive à échéance le 30 avril 2017. Selon la procédure en vigueur, le conseil municipal doit se prononcer sur le principe de la DSP au vu du rapport établi en application de l'article L 1411-4 du Code Général des Collectivités territoriales.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide du principe de déléguer sous la forme d'affermage le service public d'assainissement collectif de la commune de PARCEY pour une durée de 12 ans
- Approuve le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire et le dossier de consultation des candidats.

Sont élus membres de la commission d'ouverture des plis :

- Titulaires :
 - ✓ Benoit VIELLLARD
 - ✓ François SERRUROT
 - ✓ François ROUSSEAU
- Suppléants :
 - ✓ Andrée PRUNEAUX
 - ✓ Didier BAUDARD
 - ✓ Yves HUMBLLOT

ATSEM RENTREE 2016 :

M. PESENTI, Directeur d'école expose au Conseil municipal que les effectifs augmenteront sensiblement à la rentrée prochaine. Il y aura 28 enfants en classe maternelle, petite et moyenne section et 28 enfants en grande section et CP. Par conséquent, il serait nécessaire de recruter une seconde ATSEM pour seconder l'enseignante.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour ce recrutement, à raison de 25 heures par semaine annualisées. La nature du contrat sera déterminée ultérieurement.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer une subvention de 168,05 euros à l'association Parcey Loisirs Animations pour couvrir les frais de retransmission des matchs de l'Euro 2016.
- Décide la résiliation du bail de location du logement 4 B Grande Rue à compter du 11 juillet 2016.

Séance levée à 22 H 15

LE MAIRE

Jean-Pierre FAIVRE